

Iran : surveillance des manifestations à l'étranger

Papier thématique de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 24 novembre 2023

Mentions légales

Édition

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Case postale, 3001 Berne

Téléphone : 031 370 75 75

Fax : 031 370 75 00

Courriel : info@osar.ch

Site web : www.osar.ch

Compte de dons : PC 30-1085-7

Versions linguistiques

Allemand, français

COPYRIGHT

© 2023 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Surveillance de manifestations	4
3	Technologie de reconnaissance faciale à des fins d'identification	9

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert·e·s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert·e·s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut décider de les anonymiser afin de garantir la protection de ses contacts.

1 Introduction

Les questions suivantes sont tirées d'une demande adressée à l'analyse-pays de l'OSAR :

1. Quelle est l'ampleur de la surveillance des manifestations contre le régime iranien ? A-t-elle lieu de manière systématique, régulièrement ou uniquement dans des cas isolés ? Qu'en est-il en Allemagne ?
2. A-t-il été observé que des personnes participant à de telles manifestations (en Allemagne) étaient photographiées, filmées ou enregistrées d'une autre manière et leur identité établie ?
3. La surveillance de personnes participant aux manifestations est-elle influencée par le fait
 - a. que la personne concernée s'est déjà fait remarquer par le passé ou
 - b. que la personne concernée organise la manifestation ou y prononce un discours ou qu'elle se contente d'y participer ?
4. Y a-t-il lieu de croire que l'État iranien contrôle les photos ou vidéos de personnes participant aux manifestations à l'étranger au moyen du logiciel de reconnaissance faciale utilisé en Iran afin d'établir (a posteriori) l'identité de ces personnes ?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) observe les développements en Iran depuis plusieurs années¹. Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expertes et des experts externes, elle apporte les réponses aux questions ci-dessus dans le présent rapport.

2 Surveillance de manifestations

On sait « par expérience » que les manifestations sont surveillées, mais pas exactement dans quelle mesure. En juin 2022, le *Service de renseignement de la Confédération de Suisse* (SRC) a indiqué que l'on savait par expérience que certaines manifestations de groupes opprimés dans leur pays d'origine étaient surveillées par des services de renseignement étrangers². Dans son rapport de mars 2022, le *ministère britannique de l'Intérieur* (UK Home Office) a relevé qu'il était difficile d'établir dans quelle mesure les autorités iraniennes surveillaient les manifestations d'opposition au régime et pro-kurdes au Royaume-Uni³.

Une surveillance plus évidente et assumée de la diaspora depuis le début des manifestations en 2022. Le 23 novembre 2022, une experte en droits humains et chercheuse irannienne travaillant pour une ONG internationale a indiqué au *département de recherche*

1 https://www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine?_ga=2.55838443.1347275367.1658236483-295915297.1658236477.

2 Service de renseignement de la Confédération (SRC), Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), La sécurité de la Suisse 2022, Rapport de situation du Service de renseignement de la Confédération, juin 2022, p. 69 : <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/72369.pdf>.

3 UK Home Office, Country Policy and Information Note, Iran : Social media, surveillance and sur place activities, mars 2022, p. 35 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2070000/IRN_CPIN_Social_media_surveillance_and_sur_place_activities.pdf.

d'information sur les pays d'origine du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides de Belgique (CGRA-Cedoca) que des agent·e·s du régime surveillaient la diaspora iranienne de manière plus évidente et assumée depuis le début des manifestations à la mi-septembre 2022⁴.

Surveillance des manifestations en Allemagne. Selon les *personnes de contact E*⁵ et *I*⁶, les manifestations sont dans tous les cas surveillées par les autorités iraniennes⁷. La *personne de contact C*⁸ a souligné que des membres du personnel des services secrets iraniens participaient aux manifestations. La *personne de contact C* aurait ainsi reconnu des personnes travaillant pour les autorités iraniennes lors des manifestations⁹. En octobre 2022, la chaîne allemande *Westdeutscher Rundfunk* a également indiqué, en invoquant plusieurs sources, que des membres du personnel des services secrets iraniens participaient aux manifestations¹⁰. La *personne de contact B*¹¹ a elle aussi affirmé à l'OSAR que les services secrets iraniens surveillaient depuis toujours les manifestations d'opposition au régime en Allemagne¹². Selon la *personne de contact E*, il arrive ainsi parfois que des membres du régime marchent aux côtés des manifestant·e·s ou soient spécifiquement dépêché·e·s à ces événements¹³. La *personne de contact I* présume que cette surveillance vise notamment à établir si des « personnes cibles » vivant en Allemagne prennent part à des manifestations¹⁴.

Les personnes de contact supposent que l'envergure et le lieu d'une manifestation ainsi que l'attention dont elle bénéficie déterminent s'il y a surveillance ou non. Selon les *personnes de contact E* et *I*, c'est vraisemblablement en fonction de l'envergure d'une manifestation de la diaspora que les autorités iraniennes décident ou non de la surveiller¹⁵. D'après la *personne de contact I*, le lieu aussi peut jouer un rôle, par exemple s'il s'agit d'une grande ville¹⁶. La *personne de contact C* estime que les manifestations d'une certaine envergure sont surveillées « à coup sûr », mais sans doute pas les événements de plus petite taille, étant donné que les participant·e·s forment alors un petit groupe fermé dans lequel on repérerait facilement la présence de membres du service de renseignements. Selon la *personne de contact C*, il ne faut pas non plus croire que les manifestations sont toujours surveillées¹⁷ ;

⁴ Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (Belgique), unité COI (CGRA-CEDOCA), Iran; Surveillance van de diaspora door de Iraanse autoriteiten, 10 mai 2023, p. 22 et 23 ; https://www.ecoi.net/en/file/local/2092670/coi_focus_iran_surveillance_van_de_diaspora_door_de_iraanse_autoriteiten_20230510.pdf.

⁵ La personne de contact E, germano-iranienne, dispose de connaissances spécialisées sur l'Iran.

⁶ La personne de contact I dispose de connaissances spécialisées sur l'oppression transnationale et la surveillance numérique par l'État iranien.

⁷ Entretiens par téléphone des 24 octobre et 15 septembre 2023 avec les personnes de contact E et I.

⁸ La personne de contact C est un·e militant·e politique et membre de la diaspora iranienne.

⁹ Entretien par téléphone du 26 octobre 2023 avec la personne de contact C

¹⁰ Westdeutscher Rundfunk (WDR), WDR Aktuelle Stunde, Gefahr auf Demo in Berlin: Iran setzt Geheimdienst auf Aktivisten an, 23 octobre 2022 : <https://www.youtube.com/watch?v=uGYwOZIMNAw>.

¹¹ La personne de contact B travaille comme journaliste, particulièrement sur l'Iran, pour un organe de presse de langue persane établi hors d'Iran.

¹² Informations fournies par messagerie instantanée le 27 octobre 2023 par la personne de contact B

¹³ Entretien par téléphone du 24 octobre 2023 avec la personne de contact E

¹⁴ Entretien par téléphone du 15 septembre 2023 avec la personne de contact I

¹⁵ Entretiens par téléphone des 24 octobre et 15 septembre 2023 avec les personnes de contact E et I

¹⁶ Entretien par téléphone du 15 septembre 2023 avec la personne de contact I

¹⁷ Entretien par téléphone du 26 octobre 2023 avec la personne de contact C

elles le seraient toutefois vraisemblablement « souvent »¹⁸ ou « régulièrement »¹⁹. D'après la *personne de contact E*, l'attention dont bénéficie une manifestation joue également un rôle²⁰.

Des membres des services secrets filment et photographient les manifestant·e·s.

D'après les informations fournies par l'organisme norvégien *Landinfo* en juillet 2023, des personnes ayant participé aux grandes marches de solidarité en Occident auraient été filmées et photographiées par des individus présumés avoir un lien avec les services secrets iraniens²¹. L'*experte en droits humains et chercheuse iranienne* a indiqué que des manifestant·e·s iranien·ne·s de l'étranger reconnaissaient des personnes qui filmaient les participant·e·s et publiaient leurs visages sur les réseaux sociaux²². Selon la *personne de contact B*, des personnes inconnues auraient été recrutées pour effectuer cette surveillance et pour prendre des vidéos et des photos des manifestant·e·s et des rassemblements pour les autorités iraniennes. Le phénomène aurait été observé à plusieurs reprises au cours des manifestations iraniennes qui ont eu lieu dans différentes villes d'Allemagne en 2022²³. La *personne de contact C* a indiqué à l'OSAR être certaine que des photos et vidéos étaient prises pendant les manifestations et qu'elle en aurait été personnellement témoin²⁴. La *personne de contact I* a indiqué avoir vu et lu dans des comptes rendus que les manifestant·e·s étaient filmé·e·s²⁵. Selon la *personne de contact H*²⁶, des agent·e·s iranien·ne·s sont dépêché·e·s à certains événements pour prendre des photos²⁷. En outre, la *personne de contact B* a souligné la présence de caméras autour des bâtiments des représentations diplomatiques d'Iran, qui peuvent être utilisées pour identifier les personnes manifestant devant l'ambassade²⁸. La *personne de contact C* estime que les autorités iraniennes auraient récemment pris de nombreuses photos de membres actif·ve·s de la diaspora²⁹. L'*expert en cybersécurité Y*, spécialiste de l'Iran, a également indiqué au Cedoca qu'il était certain que les autorités iraniennes recueillaient des photos et des vidéos des personnes participant aux manifestations à l'étranger et les surveillaient³⁰.

Le fait de publier des photos sur les réseaux sociaux et de participer à des manifestations à visage découvert facilite le travail d'identification pour les autorités iraniennes.

Selon la *personne de contact G*³¹, les personnes qui participent aux manifestations publient elles-mêmes sur les réseaux sociaux des photos qui pourraient aider les services de sécurité iraniens à les identifier³². *Thomas Haldenwang*, président de l'*Office fédéral allemand pour la protection de la Constitution*, a également mis en garde à cet égard contre les activités sur

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Entretien par téléphone du 24 octobre 2023 avec la personne de contact E

²⁰ Entretien par téléphone du 24 octobre 2023 avec la personne de contact E

²¹ Landinfo, Iran: Overvåking av regimekritikere i utlandet som følge av «Kvinne, liv, frihet-protestene», 5 juillet 2023, p. 4 : <https://www.ecoi.net/en/file/local/2094929/Respons-Iran-Overvaking-av-regimekritikere-i-utlandet-som-folge-av-Kvinne-liv-frihet-protestene-05072023-1.pdf>.

²² CGRA-CEDOCA, Iran; Surveillance van de diaspora door de Iraanse autoriteiten, 10 mai 2023, p. 22 et 23.

²³ Informations fournies par messagerie instantanée le 27 octobre 2023 par la personne de contact B

²⁴ Entretien par téléphone du 26 octobre 2023 avec la personne de contact C

²⁵ Entretien par téléphone du 15 septembre 2023 avec la personne de contact I

²⁶ La personne de contact H est une personne experte en cybersécurité et spécialiste de l'Iran.

²⁷ Entretien par téléphone du 27 octobre 2023 avec la personne de contact H

²⁸ Informations fournies par messagerie instantanée le 27 octobre 2023 par la personne de contact B

²⁹ Entretien par téléphone du 26 octobre 2023 avec la personne de contact C

³⁰ CGRA-CEDOCA, Iran; Surveillance van de diaspora door de Iraanse autoriteiten, 10 mai 2023, p. 22.

³¹ La personne de contact G est un·e expert·e chevronné·e des questions de censure d'internet, d'attaques informatiques et de sécurité numérique en Iran.

³² Entretien par téléphone du 23 octobre 2023 avec la personne de contact G

les réseaux sociaux qui seraient susceptibles de révéler l'identité de critiques du régime. Les services iraniens chercheraient en effet à identifier les personnes participant aux grandes manifestations de solidarité à Berlin. Selon *Thomas Haldenwang*, le fait que les participant·e·s se prennent en photo et se filment mutuellement lors des manifestations et publient les images sur les réseaux sociaux facilite encore la tâche des services iraniens³³. Les *personnes de contact C et I* ont souligné qu'avant, les personnes qui participaient aux manifestations de la diaspora portaient toujours un masque par précaution. Selon elles, cela ne serait plus le cas aujourd'hui, ce qui permettrait plus facilement à l'État iranien d'identifier les manifestant·e·s³⁴.

Les menaces contre les manifestant·e·s suggèrent qu'il est possible que les autorités identifient les personnes concernées. Selon *Landinfo*, des personnes participant aux manifestations et aux événements de soutien en Occident ont été menacées. Ces menaces visaient aussi des membres de leur famille en Iran³⁵. Un grand nombre de manifestant·e·s ont confié à la *personne de contact B* que les services secrets avaient contacté et menacé leur famille en Iran³⁶. La *personne de contact C* a souligné que des membres de la diaspora qui se rendaient en Iran étaient parfois interrogé·e·s sur leurs activités et sur leur présence à des manifestations à l'étranger³⁷. Dans ce contexte, *Landinfo* a évoqué le cas de Massa Kamari, une Iranienne vivant en France. En décembre 2022, on l'aurait menacée de mettre ses parents en détention si elle ne mettait pas fin à ses « agissements contre la République islamique ». Massa Kamari a enregistré son entretien téléphonique avec l'homme qu'elle supposait être un agent du ministère iranien du Renseignement et le fichier audio a ensuite été publié sur Twitter. Massa Kamari a été qualifiée de militante et aurait participé à des manifestations en France. Selon les informations fournies, ses parents ont été convoqués à plusieurs reprises au ministère du Renseignement. En avril 2023, Massa Kamari a confié à CNN que ses parents se trouvaient en sécurité, mais qu'elle limitait autant que possible les contacts avec eux pour ne pas les mettre en danger³⁸.

Il est probable que les personnes qui organisent les manifestations, y prononcent des discours et se sont déjà fait remarquer retiennent particulièrement l'intérêt des autorités. Selon la *personne de contact C*, les personnes qui se sont déjà fait remarquer par le passé, qui organisent les manifestations ou qui y prononcent des discours retiendraient particulièrement l'intérêt des autorités iraniennes³⁹. La *personne de contact E* a également indiqué que les organisateur·trice·s et orateur·trice·s faisaient l'objet d'une surveillance accrue. Selon la *personne de contact E*, la grande manifestation qui a eu lieu à Berlin en octobre 2022 a eu de très vastes répercussions sur l'équipe d'organisation, qui se serait retrouvée à l'époque dans le collimateur des autorités iraniennes⁴⁰. Dans un rapport de février 2021, la *Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada* (CISR) cite un professeur

³³ Die Zeit, Verfassungsschutz warnt Menschen iranischer Herkunft vor Ausspähung, 1^{er} janvier 2023 : <https://www.zeit.de/politik/deutschland/2023-01/verfassungsschutz-ausforschung-iran-regimekritiker-deutschland>.

³⁴ Entretiens par téléphone des 15 septembre et 26 octobre 2023 avec les personnes de contact I et C

³⁵ Landinfo, Iran: Overvåking av regimekritikere i utlandet som følge av «Kvinne, liv, frihet-protestene», 5 juillet 2023, p. 4 et 6.

³⁶ Informations fournies par messagerie instantanée le 27 octobre 2023 par la personne de contact B

³⁷ Entretien par téléphone du 26 octobre 2023 avec la personne de contact C

³⁸ Landinfo, Iran: Overvåking av regimekritikere i utlandet som følge av «Kvinne, liv, frihet-protestene», 5 juillet 2023, p. 6 et 7.

³⁹ Entretien par téléphone du 26 octobre 2023 avec la personne de contact C

⁴⁰ Entretien par téléphone du 24 octobre 2023 avec la personne de contact E

assistant en sciences politiques selon lequel les autorités iraniennes concentrent habituellement la surveillance de dissident·e·s politiques à l'étranger sur des individus clés⁴¹. Selon la *personne de contact C*, il serait « très dangereux » de prononcer un discours et de prendre une part très active à une manifestation⁴². La *personne de contact I* considère elle aussi que le fait de s'être déjà fait remarquer par le passé, de faire partie de l'équipe d'organisation d'une manifestation ou d'y prendre la parole pourrait avoir une influence. La capacité potentielle des critiques du régime en cause à mobiliser d'autres groupes de personnes joue à cet égard un rôle déterminant. Selon la *personne de contact I*, il s'agit d'un facteur auquel les autorités iraniennes sont particulièrement réactives⁴³.

Les « simples » participant·e·s aussi peuvent faire l'objet de surveillance et de pressions. La *personne de contact C* a toutefois souligné que les personnes « lambda » participant aux manifestations subissaient elles aussi des pressions. La *personne de contact C* aurait connaissance d'un grand nombre de simples participant·e·s ayant reçu à l'étranger des menaces par téléphone ou par message sur Telegram ou WhatsApp depuis l'Iran⁴⁴. Selon la *personne de contact B*, la plupart des personnes qui participent aux manifestations sont surveillées et seraient « probablement arrêtées » si elles rentraient en Iran⁴⁵. La *personne de contact E* a indiqué que même si les personnes qui organisent les manifestations et y prononcent des discours retiennent particulièrement l'attention des autorités, les « simples participant·e·s » aussi peuvent faire l'objet de surveillance. Elle a également souligné que les organisateur·trice·s des récentes manifestations à l'étranger n'étaient pas des « personnalités connues », mais de « simples militant·e·s », qui subiraient désormais aussi des pressions très intenses⁴⁶. Selon l'*expert iranien Y spécialisé en cybersécurité*, il est peu probable que les autorités iraniennes considèrent comme des cibles privilégiées les personnes qui se contentent de participer à des manifestations à l'étranger. *Shiva Mahbobi, porte-parole de Campaign to Free Political Prisoners in Iran*, a au contraire affirmé au Cedoca que le régime iranien surveillait et menaçait aussi les « simples » militant·e·s « inconnu·e·s » qui participent à des manifestations à l'étranger. *Shiva Mahobi* a évoqué un incident survenu à Berlin en octobre 2022, lors duquel trois inconnus ont frappé et menacé avec une arme à feu quatre hommes qui manifestaient devant l'ambassade iranienne⁴⁷. Selon la *personne de contact E*, il est difficile de prédire la manière dont les autorités iraniennes agiront et les personnes qu'elles prendront en ligne de mire⁴⁸. D'après les informations fournies par la *personne de contact B*, les services de renseignement iraniens choisissent le « rôle » qu'ils attribuent aux personnes concernées en fonction de scénarios prédéfinis. Reza Shari, propriétaire d'un salon de coiffure en Allemagne qui a récemment été arrêté, en a fait l'expérience. Selon la *personne de contact B*, les autorités iraniennes l'auraient présenté comme le propriétaire d'une grande entreprise cosmétique allemande dans une « vidéo de propagande » réalisée sur la base d'aveux forcés. Elles ont ainsi donné à son métier des dimensions supplémentaires dans le but de le faire passer pour quelqu'un d'important et pour un meneur cherchant

⁴¹ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), Iran: Treatment by the authorities of anti-government activists, including those returning from abroad; overseas monitoring capabilities of the government (2019–February 2021), 22 février 2021 : <https://www.ecoi.net/de/dokument/2047908.html>.

⁴² Entretien par téléphone du 26 octobre 2023 avec la personne de contact C

⁴³ Entretien par téléphone du 15 septembre 2023 avec la personne de contact I

⁴⁴ Entretien par téléphone du 26 octobre 2023 avec la personne de contact C

⁴⁵ Informations fournies par messagerie instantanée le 27 octobre 2023 par la personne de contact B

⁴⁶ Entretien par téléphone du 24 octobre 2023 avec la personne de contact E

⁴⁷ CGRA-CEDOCA, Iran; Surveillance van de diaspora door de Iraanse autoriteiten, 10 mai 2023, p. 22 et 23.

⁴⁸ Entretien par téléphone du 24 octobre 2023 avec la personne de contact E

à renverser le régime iranien⁴⁹. Reza Shari s'est rendu en Iran en juin 2023 pour des motifs professionnels et a été arrêté peu après son entrée dans le pays. Il a été accusé d'avoir critiqué le gouvernement iranien et d'avoir soi-disant été à la tête de manifestations d'opposition. Il avait auparavant pris part à des manifestations en Allemagne. Selon ses propres dires, Reza Shari a été détenu pendant un mois dans la tristement célèbre prison d'Evin à Téhéran. En octobre 2023, un tribunal iranien l'a condamné à une peine privative de liberté de presque quatre ans et demi. Il a été relâché sous caution et explique avoir pu fuir l'Iran pour rentrer en Allemagne⁵⁰.

3 Technologie de reconnaissance faciale à des fins d'identification

Les autorités iraniennes ont acquis une technologie de reconnaissance faciale dont elles semblent se servir en Iran. Son degré de sophistication est difficile à établir. L'Iran s'est procuré des outils technologiques de surveillance auprès d'autres régimes autoritaires, dont la Chine et la Russie. Plusieurs enquêtes ont révélé que le Corps des gardiens de la révolution islamique avait acheté une technologie de reconnaissance faciale à Tiandy, une entreprise technologique chinoise⁵¹. Les *personnes de contact B et H* ont également indiqué que l'Iran semblait avoir eu accès à cette technologie grâce à des entreprises chinoises⁵². Un rapport de *Louis Shakibi* du 27 octobre 2023 montre par ailleurs que diverses sociétés iraniennes travaillent dans le domaine de l'identification et de l'authentification de personnes au moyen de photos ou de vidéos et proposent à la vente du matériel informatique, des logiciels et des applications déjà disponibles. Certaines sociétés travaillent aussi pour les autorités répressives et la justice iraniennes. Certains des outils développés par ces sociétés comparent les photos ou les vidéos des personnes identifiées avec les bases de données des autorités⁵³. La *personne de contact G* a indiqué que les autorités iraniennes investissaient déjà depuis 2015 dans un logiciel de reconnaissance faciale⁵⁴. Selon *Filterwatch*, qui a analysé une série de courriels piratés du ministère public, les entreprises iraniennes Niafam et Yaftaar Pioneers of Computing collaborent avec le ministère public iranien depuis 2015 environ dans le but de développer des technologies d'analyse d'images et d'identification de visages. Leur degré d'avancement n'est pas connu. Néanmoins, au vu de la durée des investissements dans ce domaine, *Louis Shakibi* estime que l'on peut partir du principe que le gouvernement iranien a réussi à atteindre un certain stade de développement⁵⁵. La *personne de contact G* a indiqué ne pas être convaincue du fait que les autorités iraniennes utilisent déjà une technologie avancée de reconnaissance faciale ; en revanche, elles disposeraient sans doute

⁴⁹ Informations fournies par messagerie instantanée le 27 octobre 2023 par la personne de contact B

⁵⁰ SWR, Mannheimer Unternehmer Reza Shari wieder in Deutschland, 23 novembre 2023 : <https://www.swr.de/swraktuell/baden-wuerttemberg/mannheim/mannheimer-unternehmer-reza-shari-wieder-in-deutschland-100.html>

⁵¹ Freedom House, Freedom on the Net 2023 - Iran, 4 octobre 2023 : <https://freedomhouse.org/country/iran/freedom-net/2023>

⁵² Informations fournies par messagerie instantanée le 27 octobre 2023 par la personne de contact B ; entretien par téléphone du 27 octobre 2023 avec la personne de contact H

⁵³ Louis Shakibi, Filterwatch, Facial Authentication and Recognition: From Reality to Political Propaganda, 27 octobre 2023 : <https://filter.watch/en/2023/10/27/facial-authentication-and-recognition-from-reality-to-political-propaganda/>

⁵⁴ Entretien par téléphone du 17 octobre 2023 avec la personne de contact G

⁵⁵ Louis Shakibi, Filterwatch, Facial Authentication and Recognition, 27 octobre 2023

aujourd'hui d'une technologie « d'un certain niveau »⁵⁶. Selon *Louis Shakibi*, les vidéos prises par les forces de sécurité en Iran auraient récemment conduit à l'identification et à l'arrestation de manifestant·e·s⁵⁷.

Identification de manifestant·e·s à l'étranger. Selon *l'expert en cybersécurité Y*, les autorités iraniennes prennent des photos de personnes pour les identifier. Il ne disposerait toutefois d'aucun élément prouvant qu'elles prennent des mesures contre les personnes qui manifestent hors d'Iran. Plusieurs personnes ayant manifesté devant l'ambassade iranienne à Londres dans le cadre du mouvement vert en 2009 ont indiqué à *l'experte en droits humains et chercheuse iranienne* que le consulat iranien les avait identifiées en tant que manifestant·e·s et avait refusé de traiter leurs dossiers consulaires. *L'experte en droits humains et chercheuse iranienne* a également affirmé savoir que la qualité de l'image des caméras placées devant les ambassades et consulats d'Iran s'était améliorée et a ajouté que les fonctionnaires du gouvernement en Iran disent utiliser une technologie de reconnaissance faciale⁵⁸.

On ne sait pas précisément si la technologie de reconnaissance faciale est utilisée pour identifier des manifestant·e·s à l'étranger. Les autorités devraient néanmoins être en mesure de le faire d'ici trois à cinq ans. La *personne de contact G* a indiqué ne pas être sûre qu'une technologie de reconnaissance faciale soit utilisée pour identifier des manifestant·e·s à l'étranger⁵⁹. La *personne de contact H* a également indiqué ne pas être sûre qu'une telle technologie soit déjà utilisée sous cette forme, sans toutefois pouvoir l'exclure⁶⁰. Une source interne du gouvernement iranien aurait parlé à la *personne de contact G* de quelques programmes de reconnaissance faciale utilisés par les autorités iraniennes. Selon cette source toutefois, ces programmes ne sont « pas encore très bons ». Le logiciel ne parviendrait pas à identifier une personne pour peu que la luminosité ou l'angle soit défavorable. La *personne de contact G* a cependant fait observer que les autorités iraniennes pourraient disposer d'ici trois à cinq ans d'une technologie suffisamment performante à cette fin⁶¹.

L'identification est aisée avec les renseignements de source ouverte. La *personne de contact H* a indiqué que certaines des personnes manifestant à l'étranger avaient un « profil ouvert » sur les réseaux sociaux et les utilisaient de façon régulière. Ces personnes seraient soudainement devenues militantes à la suite des manifestations de 2022. Selon la *personne de contact H*, il existe des façons « moins coûteuses » d'identifier les utilisatrices et utilisateurs. Les autorités iraniennes peuvent en effet identifier des personnes à partir de photos grâce aux renseignements de source ouverte (open source intelligence, OSINT), une opération très facile à réaliser par exemple avec la recherche d'image inversée de Google ou Yandex. La *personne de contact H* dit savoir que les renseignements de source ouverte sont aussi utilisés en Iran pour identifier des personnes. Une comparaison avec des photos des bases de données des autorités faciliterait encore le travail d'identification⁶².

⁵⁶ Entretien par téléphone du 17 octobre 2023 avec la personne de contact G

⁵⁷ Louis Shakibi, Filterwatch, Facial Authentication and Recognition, 27 octobre 2023

⁵⁸ CGRA-CEDOCA, Iran; Surveillance van de diaspora door de Iraanse autoriteiten, 10 mai 2023, p. 22 et 23

⁵⁹ Entretien par téléphone du 17 octobre 2023 avec la personne de contact G

⁶⁰ Entretien par téléphone du 27 octobre 2023 avec la personne de contact H

⁶¹ Entretien par téléphone du 17 octobre 2023 avec la personne de contact G

⁶² Entretien par téléphone du 27 octobre 2023 avec la personne de contact H

En tant que principale organisation d'aide aux personnes réfugiées en Suisse et faïtière des œuvres d'entraide et des organisations actives dans les domaines de l'exil et de l'asile, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'engage pour une Suisse qui accueille les personnes réfugiées, les protège efficacement, respecte leurs droits fondamentaux et humains, favorise leur participation dans la société et les traite avec respect et ouverture. Dans sa fonction, l'OSAR renforce et défend les intérêts et les droits des personnes bénéficiant d'une protection et favorise la compréhension de leurs conditions de vie. Grâce à son expertise avérée, elle marque le discours public et exerce une influence sur les conditions sociales et politiques.

D'autres publications de l'OSAR sont disponibles sur le site www.osar.ch/publications. La newsletter de l'OSAR, qui paraît régulièrement, vous informe des nouvelles publications. Inscription à l'adresse www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter.